

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2018**

**DELB-20180418 - ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE - REDEVANCE ASSAINISSEMENT - REDEVANCE SPANC - EAUX PLUVIALES - TAUX - MODIFICATION - PRIX DE L'EAU POTABLE - TARIFS DIVERS - MODIFICATION -**

**Mme Christine MOREL, Vice-présidente.-** Le projet de délibération que vous trouverez ci-joint s'inscrit dans l'objectif de la Communauté de L'Agglomération Havraise de maîtriser l'impact pour les usagers du coût de la gestion de l'eau tout en permettant d'assurer la continuité du service, le maintien du patrimoine pour les générations futures et une gestion environnementale de la ressource ambitieuse.

L'année 2018 a été celle de la mise en œuvre pour les usagers du service de la télérelève qui permet, notamment, une meilleure maîtrise de leur consommation.

Un contrôle accru des coûts de fonctionnement permet de proposer pour 2019 des tarifs identiques à ceux de 2018, n'entraînant pas d'augmentation du prix de l'eau par la CODAH.

Par ailleurs, compte tenu des évolutions de taxes de l'Agence de l'Eau validées dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme, le prix du m<sup>3</sup> d'eau assainissée évoluera de la manière suivante :

- Pour une facture de 120 m<sup>3</sup> la baisse sera de 1.25% passant de 4.84€/m<sup>3</sup> à 4.78€/m<sup>3</sup>.
- Pour une facture de 50 m<sup>3</sup> la baisse sera de 1.16% passant de 5.22 €/m<sup>3</sup> à 5.16€/m<sup>3</sup>.

**Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération ci-après :**

*Procès-verbal de séance en attente de validation.*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** l'exercice budgétaire 2019 (les crédits seront ouverts au 1<sup>er</sup> janvier dans la limite des crédits votés l'année précédente, conformément à l'article L1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et notamment son article 13-11 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal du Havre du 30 septembre 1996 relative à la facturation semestrielle ;

**CONSIDERANT**

- Que les budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement doivent couvrir les charges relatives au maintien en état de ses installations, aux amortissements des différents équipements, et aux charges de fonctionnement afférentes ;

**Son Bureau** réuni le 5 décembre 2018, consulté ;

**VU** le rapport de Mme la Vice-présidente ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**- D'adopter les tarifications** indiquées ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :  
**Eau Potable Abonnement**

	2018 HT		2019 HT		Variation
Compteur de diamètre 12 mm	30,81	€/an	30,81	€/an	0,00%
Compteur de diamètre 15 mm	30,81	€/an	30,81	€/an	0,00%
Compteur de diamètre 20 mm	44,62	€/an	44,62	€/an	0,00%
Compteur de diamètre 25 mm	69,61	€/an	69,61	€/an	0,00%
Compteur de diamètre 30 mm	69,61	€/an	69,61	€/an	0,00%
Compteur de diamètre 40 mm	102,38	€/an	102,38	€/an	0,00%
Compteur de diamètre 50 mm	172,12	€/an	172,12	€/an	0,00%
Compteur de diamètre 60 mm	172,12	€/an	172,12	€/an	0,00%
Compteur de diamètre 80 mm	249,21	€/an	249,21	€/an	0,00%
Compteur de diamètre 100 mm	323,78	€/an	323,78	€/an	0,00%
Compteur de diamètre 125 mm	497,05	€/an	497,05	€/an	0,00%
Compteur de diamètre 150 mm	497,05	€/an	497,05	€/an	0,00%
Compteur de diamètre 200 mm	673,26	€/an	673,26	€/an	0,00%
Compteur de diamètre 250 mm	673,26	€/an	673,26	€/an	0,00%
Compteur de diamètre 300 mm	1 210,67	€/an	1 210,67	€/an	0,00%

**Eau Potable, consommation le mètre cube**

	2018 HT		2019 HT		Variation
Ensemble des territoires de la Codah	1,5280	€/m3	1,5280	€/m3	0,00%
Vente d'eau en gros pour les délégataires des territoires de la CODAH	0,3638	€/m3	0,3638	€/m3	0,00%

**Assainissement consommation le mètre cube,**

	2018 HT		2019 HT		Variation
Cauville	1,9400	€/m3	1,9400	€/m3	0,00%
Epouville	1,9400	€/m3	1,9400	€/m3	0,00%
Fontaine la Mallet	1,9400	€/m3	1,9400	€/m3	0,00%
Fontenay	1,9400	€/m3	1,9400	€/m3	0,00%
Manéglise	1,9400	€/m3	1,9400	€/m3	0,00%
Mannevillette	1,9400	€/m3	1,9400	€/m3	0,00%
Montivilliers	1,9400	€/m3	1,9400	€/m3	0,00%
Notre Dame du Bec	1,9400	€/m3	1,9400	€/m3	0,00%
Octeville	1,9400	€/m3	1,9400	€/m3	0,00%
Rolleville	1,9400	€/m3	1,9400	€/m3	0,00%

	2018 TTC		2019 TTC		Variation
sur la base d'un taux de tva de :	10%		10%		
Gainneville	2,1340	€/m3	2,1340	€/m3	0,00%
Le Havre	2,1340	€/m3	2,1340	€/m3	0,00%
Rogerville	2,1340	€/m3	2,1340	€/m3	0,00%
St Martin du Manoir	2,1340	€/m3	2,1340	€/m3	0,00%
Gonfreville l'Orcher	2,1340	€/m3	2,1340	€/m3	0,00%
Harfleur	2,1340	€/m3	2,1340	€/m3	0,00%

Ste Adresse	2,1340	€/m3	2,1340	€/m3	0,00%
-------------	--------	------	--------	------	-------

Majoration de la pénalité en cas de non-conformité des installations intérieures d'assainissement ou de non raccordement à un réseau public d'assainissement dans le délai de 2 ans indiqué à l'article L1331-1 du code de la santé publique. Ce montant est fixé à 2 fois le prix unitaire de l'assainissement, de la façon suivante :

	2018		2019		-
					-
Tarif DSP	3,8800	€ HT /m3	3,8800	€ HT /m3	-
Tarif régie	4,2680	€ TTC /m3	4,2680	€ TTC /m3	-

(cette pénalité vient se rajouter à la taxe assainissement)

(voir conditions d'application prévues à l'article L1331-8 de la santé publique ci-après)

## Annexe : Tarifs divers applicables sur les territoires de la CODAH exploités en régie :

### 1) Eau Potable

	2018 HT		2019 HT		Variation
<b>ATTACHEMENTS</b>					
Abonnement calculé au prorata temporis	120,98	€/mois	120,98	€/mois	0,00%
<b>MARINE</b>					
Tarif A : eau livrée par le personnel de la CODAH, mise à disposition (tous matériels compris)	166,78	€	166,78	€	0,00%
<b>LOCATIONS ET PRESTATIONS DIVERSES</b>					
Plombage des compteurs L'unité	2,48	€	2,48	€	0,00%
Location de motopompe débit 20m3/heure y compris transport et carburant, à l'exclusion des frais de personnel de surveillance pendant la durée de la livraison et de la fourniture d'eau : l'heure	22,91	€/h	22,91	€/h	0,00%
Dépose et repose de compteur pour étalonnage : l'unité	39,04	€	39,04	€	0,00%
Etalonnage du compteur : frais réels			-		
Bris de scellés injustifiés, enlèvement de plaques pleines, arrachement de têtes émettrices et tout acte de malveillance	102,86	€	102,86	€	0,00%
Bris de scellés injustifiés, arrachement de têtes émettrices, enlèvement de plaques pleines avec ouverture illicite de l'alimentation de l'installation privée, toute manœuvre permettant d'obtenir de l'eau à l'insu du service ou interdisant l'accès, la lecture ou le remplacement du compteur et tout acte de malveillance	216,89	€	216,89	€	0,00%
Bouches incendie redevance annuelle par bouche	102,86	€	102,86	€	0,00%

#### Indemnité forfaitaire pour sinistre sur canalisation, frais de réparation non compris.

diam inférieur ou égal à 80 mm	228,02	€	228,02	€	0,00%
diam. 100 mm	304,01	€	304,01	€	0,00%
diam. 150 mm	449,86	€	449,86	€	0,00%
diam. 200 mm	594,15	€	594,15	€	0,00%
diam. 250 mm	891,98	€	891,98	€	0,00%
diam. 300 mm	1 189,83	€	1 189,83	€	0,00%
diam. 400 mm	1 833,40	€	1 833,40	€	0,00%

diam. 500 mm	2 477,29	€	2 477,29	€	0,00%
diam. 600 mm	3 343,96	€	3 343,96	€	0,00%
diam. 700 mm et 800 mm	4 210,91	€	4 210,91	€	0,00%
diam 900mm et 1000 mm	4 955,21	€	4 955,21	€	0,00%
Frais de réparation du sinistre : frais réels					

<b>Appareils mobiles et distribution avec compteur, terme fixe au prorata temporis.</b>					
Col de cygne de 40 mm avec compteur 20 mm	441,26	€ / an	441,26	€ / an	0,00%
Compteur mobile de 50 mm à une sortie de 40mm	1 499,64	€ / an	1 499,64	€ / an	0,00%
Compteur mobile de 100 mm à deux sorties de 65 mm	2 935,32	€ / an	2 935,32	€ / an	0,00%
indemnité pour perte, vol ou détérioration de col de cygne Marine :					
Compteur mobile 50 mm	260,62	€	260,62	€	0,00%
Compteur mobile 100 mm	1 016,54	€	1 016,54	€	0,00%
Indemnité pour non restitution de col de cygne :	611,67	€	611,67	€	0,00%

**Tarifs divers applicables sur les territoires de la CODAH exploités en régie :**

<b>Eau Potable Abonnement</b>					
					<b>Variation</b>
Débitmètre de diamètre 150 mm	2 525,63	€	2 525,63	€	0,00%
Débitmètre de diamètre 250 mm	3 400,76	€	3 400,76	€	0,00%
Débitmètre de diamètre 400 mm	3 912,59	€	3 912,59	€	0,00%

<b>Eau Potable MARINE</b>					
Tarif A : eau livrée par le personnel de la CODAH Consommation, le m <sup>3</sup>	4,03	€/m3	4,03	€/m3	0,00%
Tarif B : tous autres navires disposant de compteurs à quai Consommation, le m <sup>3</sup>	4,03	€/m3	4,03	€/m3	0,00%

<b>DEPLACEMENT DE PERSONNEL</b>					
Déplacement ordinaire d'un agent pour relevé exceptionnel	18,10	€	18,10	€	0,00%
Déplacement d'un agent dû à un non-paiement, une négligence, un déplacement inutile dans le cadre de l'astreinte, un déplacement en cas de refus d'installation de la télé relève, un déplacement inutile dans le cadre d'une intervention sur compteur etc... (soit le même taux que ci-dessus majoré de 100%)	36,20	€	36,20	€	-

<b>INSTALLATION DE STATIONS RADIO- ELECTRIQUES :</b>	<b>2018 HT</b>		<b>2019 HT</b>		<b>Variation</b>
--	----------------	--	----------------	--	------------------

Frais d'étude technique et de gestion de dossier dans le cas de nouvelles installations ou de modifications d'installations existantes. Ce forfait comprend également les frais de déplacement des agents d'exploitation ou de la société de surveillance pour l'ouverture et la fermeture du site pendant la phase d'étude des équipements, mais ne couvre pas les frais de déplacement et de surveillance pendant la période des travaux	836,72	€	836,72	€	0,00%
Frais d'interventions : l'intervention comprend l'ouverture, l'accompagnement dans la limite d'une heure et la fermeture du site ; en cas d'intervention d'une durée supérieure à une heure, chaque heure supplémentaire sera facturée sur la base du bordereau de prix unitaires du marché, augmentés des frais généraux de gestion	forfait facturé sur la base du bordereau de prix figurant au marché passé ente la CODAH et la société de surveillance, augmenté de 14% correspondant aux frais généraux de gestion				
<b>Fourniture d'eau potable au budget eau zone industrielle</b>	(quantité d'eau fournie en m3 + 25% de majoration pour rendement des réseaux) x (Prix de l'eau par m3 HT applicable aux abonnés de l'ensemble des territoires de la CODAH x coefficient d'abattement de 0,65)				
<b>Fourniture d'eau potable au budget assainissement pour les activités d'assainissement en régie</b>	volume forfaitaire de 11 500 m3 x Prix de l'eau par m3 HT applicable aux abonnés de l'ensemble des territoires de la CODAH				
<b>Fourniture d'eau à la ville du Havre service propreté urbaine pour le nettoyage des rues</b>	volume forfaitaire de 20 000 m3 x Prix de l'eau par m3 HT applicable aux abonnés de l'ensemble des territoires de la CODAH				
	volume forfaitaire de 20 000 m3 x Prix de la redevance d'assainissement par m3 TTC applicable sur le territoire de la Ville du havre				
<b><u>Contrat Solidarité eau (CSE)</u></b> Dans le cadre de l'inscription de la CODAH dans l'expérimentation prévue par la loi « Brottes » qui a permis la constitution d'un « contrat de solidarité eau », adoptée au Conseil Communautaire du 6 novembre 2014 n°20140384, il est précisé :	L'abattement consenti est appliqué sur la facture annuelle suivante lorsqu'il est inférieur ou égal à celle-ci dans le cadre du contrat d'abonnement concerné. Si l'abattement est supérieur à la facture annuelle suivante, il est imputé en priorité sur celle-ci, la partie excédentaire fera l'objet d'un mandatement imputé en rabais, remises et ristournes. Il est adressé en sus de la facturation un courrier ou courriel d'information à l'attention du bénéficiaire				

## 2) Assainissement

Assainissement Déversement de matière de vidange	2018 TTC		2019 TTC		Variation
sur la base d'un taux de tva de :	10%		10%		
Déversement de matière de vidange Terme Fixe	482,25	€/an	482,25	€/an	0,00%

Traitement des matières de vidanges	24,7117	€/tonne	24,71	€/tonne	0,00%
Traitement des produits de curage	32,9415	€/tonne	32,94	€/tonne	0,00%
Traitement des graisses issues des bacs dégraisseurs	32,9415	€/tonne	32,94	€/tonne	0,00%
Déplacement d'un agent de maîtrise	18,99	€/h	18,99	€/h	0,00%
<b>Services</b>					
Camion + maçon + équipage	117,93	€/h	117,93	€/h	0,00%
Tonne aspiratrice + équipage	224,65	€/h	224,65	€/h	0,00%
Hydro cureuse + équipage	252,71	€/h	252,71	€/h	0,00%
Camion caméra vidéo + équipage	224,65	€/h	224,65	€/h	0,00%
Véhicule intervention rapide + équipage	168,50	€/h	168,50	€/h	0,00%
Déplacement d'un encadrant assainissement (tout grade confondu)	35,84	€/h	35,84	€/h	0,00%
Déplacement d'un égoutier régie assainissement	19,32	€/h	19,32	€/h	0,00%

Réparation ou renouvellement d'un branchement (particulier, bouche d'égout ou avaloir) suite à des désordres dus à la négligence, maladresse ou malveillance d'un tiers, effectués par les équipes régie	848,21	€/ml	848,21	€/ml	0,00%
Réparation, renouvellement, déplacement d'un réseau suite à des désordres dus à la négligence, maladresse ou malveillance d'un tiers ou suite à sa demande, effectués en sous traitance par nécessité	facturation au coût réel auquel s'ajoute sur le montant HT 14% au titre des frais d'étude, de contrôle et de surveillance				
Curage, débouchage, réparation d'un ouvrage de voirie de type fossé, noue, drain, acodrain suite à la défaillance de son gestionnaire ou à la négligence, malveillance ou maladresse d'un tiers	facturation au coût réel auquel s'ajoute sur le montant HT 14% au titre des frais d'étude, de contrôle et de surveillance				
Amené, mise en œuvre, repli d'un équipement de pompage	facturation au coût réel auquel s'ajoute sur le montant HT 14% au titre des frais d'étude, de contrôle et de surveillance				
Déplacement d'un camion hydrocureur pour une intervention concernant des produits hydrocarbonés (camion + équipage)	facturation au coût réel auquel s'ajoute sur le montant HT 14% au titre des frais d'étude, de contrôle et de surveillance				
Evacuation de déchets hydrocarbonés	facturation au coût réel				
Mise en sécurité d'un chantier	facturation au coût réel auquel s'ajoute sur le montant HT 14% au titre des frais d'étude, de contrôle et de surveillance				

**Services – Conditions de facturation**

Pendant les heures de travail, un forfait de déplacement d'une demi-heure est facturé. Le travail sur place est facturé par tranche d'une demi-heure, toute demi-heure commencée étant due. Différentes majorations sont appliquées en dehors des heures de travail: 1) en heures de journée : 15%; 2) en heures de nuit (22h-6h): 100% ; 3) en heures de weekend end et jour fériés : 40%.

### 3) SPANC

	2018 TTC		2019 TTC		Variation
sur la base d'un taux de tva de :	10%		10%		
redevance Contrôle de conception du Neuf	80,74 €		80,74 €		0,00%
redevance Contrôle de réalisation du Neuf	80,74 €		80,74 €		0,00%
redevance Contrôle Périodique	25,23 €		25,23 €		0,00%

<b>Majoration de la pénalité en cas de non-conformité des installations d'assainissement non collectif</b>  <i>(article L1331-8 du code de la santé publique)</i>	2 fois le montant facturé pour le contrôle
(cette pénalité vient se rajouter au montant du contrôle facturé pendant l'année en cours) (voir conditions d'application prévues à l'article L1331-8 de la santé publique ci-après)	

#### Conditions de la majoration de la pénalité prévue à l'article L1331-8 du code de la santé publique :

##### Assainissement collectif

- 1) en cas d'impossibilité pour l'exploitant d'avoir accès aux installations intérieures assainissement d'un usager afin d'en réaliser le contrôle
- 2) en cas de non mise en conformité par l'usager de ses installations intérieures dans le délai fixé par l'exploitant.
- 3) en cas de non raccordement à un réseau d'assainissement collectif dans le délai de deux ans fixé par l'article L1331-1 du code de la santé publique

##### Assainissement non collectif

- 1) en cas d'impossibilité pour l'exploitant d'avoir accès au dispositif d'assainissement non collectif d'un usager afin d'en réaliser le contrôle
- 2) en cas de non mise en conformité par l'usager de son dispositif d'assainissement non collectif dans le délai fixé par l'exploitant.

##### **Prestations de service gratuites**

Ouverture de dossier ; résiliation de dossier; changement de compteur hors d'usage ou hors service ; déplacement de fontainier pour ouverture ; fermeture ; vérification ou contrôle d'index ; recherche acoustique de fuite souterraine ; devis de branchement d'eau ou d'assainissement; affranchissement des factures; fourniture de règlement ; redevance de station électrique pour les opérateurs de sécurité ou de secours ainsi que la société des taxis du Havre et de Montivilliers

### 4) branchements d'eau potable

L'ensemble des branchements réalisés sur le territoire de la régie de la Communauté de l'Agglomération Havraise par les exploitants des services publics d'eau potable sont facturés aux demandeurs aux tarifs ci-dessous, lesquels comprennent les frais d'étude de contrôle et de surveillance.

(Du prix 201 au prix 1601). Ces tarifs s'appliquent pour tous les branchements, quelle que soit la profondeur de la conduite principale. Les forfaits ne s'appliquent pas en cas de revêtements de surface particuliers (constitution ou qualité des matériaux utilisés) et de contraintes techniques de réalisation particulières (fonçage, traversée de rivière ou de route...)

<b>Diamètre (mm)</b>	<b>Code</b>	<b>Désignation</b>	<b>Tarif HT 2018</b>		<b>Tarif HT 2019</b>		<b>Variation</b>
20	201	Branchement neuf (pour un linéaire maximum de 15 mètres, mesuré depuis l'axe de la conduite principale à l'axe du regard du branchement)	1944,55	€	1944,55	€	0,00%
	202	Coffret ou regard préfabriqué en matériau de synthèse et pré équipé en robinetterie	388,91	€	388,91	€	0,00%
	203	Robinetterie (sauf dans le cas d'un coffret préfabriqué pré équipé)	97,23	€	97,23	€	0,00%
	204	Plus-value pour dispositif de comptage situé au-delà de 1 mètre de la limite de propriété	0	€	0	€	0,00%
	206	Partie enterrée (forfait au mètre linéaire)	81,88	€	81,88	€	0,00%
	207	Partie en élévation (forfait au mètre linéaire)	15,34	€	15,34	€	0,00%
	205	Plus-value pour linéaire de branchement au-delà de 15 mètres, sous domaine public (forfait au mètre linéaire)	102,34	€	102,34	€	0,00%
25 ou 30	251	Branchement neuf (pour un linéaire maximum de 15 mètres, mesuré depuis l'axe de la conduite principale à l'axe du regard du branchement)	1944,55	€	1944,55	€	0,00%
	252	Coffret ou regard préfabriqué en matériau de synthèse et pré équipé en robinetterie	388,91	€	388,91	€	0,00%
	253	Robinetterie (sauf dans le cas d'un coffret préfabriqué pré équipé)	97,23	€	97,23	€	0,00%
	254	Plus-value pour dispositif de comptage situé au-delà de 1 mètre de la limite de propriété	0	€	0	€	0,00%
	256	Partie enterrée (forfait au mètre linéaire)	81,88	€	81,88	€	0,00%
	257	Partie en élévation (forfait au mètre linéaire)	15,34	€	15,34	€	0,00%
	255	Plus-value pour linéaire de branchement au-delà de 15 mètres, sous domaine public (forfait au mètre linéaire)	102,34	€	102,34	€	0,00%
40	401	Branchement neuf (pour un linéaire maximum de 15 mètres, mesuré depuis l'axe de la conduite principale à l'axe du regard du branchement), y compris la robinetterie	2149,24	€	2149,24	€	0,00%
	402	Regard	665,24	€	665,24	€	0,00%
	403	Plus-value pour dispositif de comptage situé au-delà de 1 mètre de la limite de propriété	0	€	0	€	0,00%
	405	Partie enterrée (forfait au mètre linéaire)	102,34	€	102,34	€	0,00%
	406	Partie en élévation (forfait au mètre linéaire)	20,48	€	20,48	€	0,00%
	404	Plus-value pour linéaire de branchement au-delà de 15 mètres, sous domaine public (forfait au mètre	102,34	€	102,34	€	0,00%



		linéaire)					
60		Branchement neuf					
	601	Terme fixe	3428,57	€	3428,57	€	0,00%
	602	Forfait au mètre linéaire	184,23	€	184,23	€	0,00%
	603	Regard	2353,94	€	2353,94	€	0,00%
	604	Plus-value pour dispositif de comptage situé au-delà de 1 mètre de la limite de propriété	0	€	0	€	0,00%
	605	Partie enterrée (forfait au mètre linéaire)	143,29	€	143,29	€	0,00%
	606	Partie en élévation (forfait au mètre linéaire)	61,42	€	61,42	€	0,00%
80		Branchement neuf					
	801	Terme fixe	3684,41	€	3684,41	€	0,00%
	802	Forfait au mètre linéaire	194,45	€	194,45	€	0,00%
	803	Regard	2660,98	€	2660,98	€	0,00%
	804	Plus-value pour dispositif de comptage situé au-delà de 1 mètre de la limite de propriété	0	€	0	€	0,00%
	805	Partie enterrée (forfait au mètre linéaire)	153,51	€	153,51	€	0,00%
	806	Partie en élévation (forfait au mètre linéaire)	71,65	€	71,65	€	0,00%
100		Branchement neuf					
	1001	Terme fixe	4400,84	€	4400,84	€	0,00%
	1002	Forfait au mètre linéaire	204,69	€	204,69	€	0,00%
	1003	Regard	0	€	0	€	0,00%
	1004	Plus-value pour dispositif de comptage situé au-delà de 1 mètre de la limite de propriété	2916,84	€	2916,84	€	0,00%
	1005	Partie enterrée (forfait au mètre linéaire)	184,23	€	184,23	€	0,00%
	1006	Partie en élévation (forfait au mètre linéaire)	81,88	€	81,88	€	0,00%
150		Branchement neuf					
	1501	Terme fixe	5731,31	€	5731,31	€	0,00%

	1502	Forfait au mètre linéaire	225,17 €	225,17 €	0,00%
	1503	Regard	3377,39 €	3377,39 €	0,00%
	1504	Plus-value pour dispositif de comptage situé au-delà de 1 mètre de la limite de propriété			
	1505	Partie enterrée (forfait au mètre linéaire)	194,45 €	194,45 €	0,00%
	1506	Partie en élévation (forfait au mètre linéaire)	112,57 €	112,57 €	0,00%
20 à 150	1601	Suppression de branchement	614,07 €	614,07 €	0,00%
200 et supérieur	1602	Réalisation d'un branchement neuf	facturation aux coûts réels sur la base des bordereaux des prix applicables sur le territoire considéré auxquels s'ajoutent sur le montant HT du prix des travaux, le coefficient de variation du marché et 14% au titre des frais d'étude de contrôle et de surveillance (les frais d'étude de contrôle et de surveillance sont plafonnés à 400€ HT)		
200 et supérieur	1603	Suppression de branchement	facturation aux coûts réels sur la base des bordereaux des prix applicables sur le territoire considéré auxquels s'ajoutent sur le montant HT du prix des travaux, le coefficient de variation du marché et 14% au titre des frais d'étude de contrôle et de surveillance (les frais d'étude de contrôle et de surveillance sont plafonnés à 400€ HT)		
Tous diamètres	1604	Modification de branchement	facturation aux coûts réels sur la base des bordereaux des prix applicables sur le territoire considéré auxquels s'ajoutent sur le montant HT du prix des travaux, le coefficient de variation du marché et 14% au titre des frais d'étude de contrôle et de surveillance (les frais d'étude de contrôle et de surveillance sont plafonnés à 400€ HT)		
Tous diamètres	1606	Réalisation d'un branchement neuf, quel que soit son diamètre, présentant des contraintes techniques particulières (nécessité d'un fonçage, franchissement d'une rivière, d'une route, revêtement de surface particulier tel que chaussée lourde ou dallage,...)	facturation aux coûts réels sur la base des bordereaux des prix applicables sur le territoire considéré auxquels s'ajoutent sur le montant HT du prix des travaux, le coefficient de variation du marché et 14% au titre des frais d'étude de contrôle et de surveillance (les frais d'étude de contrôle et de surveillance sont plafonnés à 400€ HT)		
Tous diamètres	1607	Réalisation d'un branchement neuf sur le territoire géré par le traité de concession avec le Grand Port Maritime du Havre pour l'alimentation en eau potable	facturation aux coûts réels sur la base des bordereaux des prix applicables sur le territoire considéré auxquels s'ajoutent sur le montant HT du prix des travaux, le coefficient de variation du marché et 14% au titre des frais d'étude de contrôle et de surveillance (les frais d'étude de contrôle et de surveillance sont plafonnés à 400€ HT)		
Tous diamètres	1608	Réparation/renouvellement d'un branchement suite à des désordres dus à la négligence, à la maladresse ou à la malveillance d'un tiers ou d'un usager Terme Fixe	614,07 €	614,07 €	0,00%

Tous diamètres	1609	Réparation/renouvellement d'un branchement suite à des désordres dus à la négligence, à la maladresse ou à la malveillance d'un tiers ou d'un usager Forfait au mètre linéaire	255,86 €	255,86 €	0,00%
----------------	------	---	----------	----------	-------

## 5) Branchements d'eaux pluviales et d'eaux usées

L'ensemble des branchements réalisés sur le territoire de la régie de la Communauté de l'Agglomération Havraise par les exploitants des services publics d'assainissement sont facturés aux demandeurs aux tarifs ci-dessous. Les forfaits ne s'appliquent pas en cas de revêtements de surface particuliers (constitution ou qualité des matériaux utilisés) et de contraintes techniques de réalisation particulières (fonçage, traversée de rivière ou de route, ...)

Diamètre (mm)	Cod e	Désignation	Tarif HT 2018		Tarif HT 2019		Variatio n
150	151	Création d'un branchement unitaire (d'eaux usées, d'eaux pluviales ou commun) pour un linéaire maximum de 15 mètres, mesuré depuis l'axe de la conduite principale à l'axe du regard du branchement	2 310,06	€	2 310,06	€	0,00%
	152	Création d'un branchement séparatif pour un linéaire maximum de 15 mètres, mesuré depuis l'axe de la conduite principale à l'axe du regard du branchement	2 998,37	€	2 998,37	€	0,00%
	153	Plus-value pour linéaire de branchement unitaire ou séparatif au-delà de 15 mètres (forfait au mètre linéaire)	141,44	€	141,44	€	0,00%
200 et supérieur	200	Création d'un branchement unitaire ou séparatif (d'eaux usées, d'eaux pluviales ou commun)	facturation au coût réel, y compris la réfection définitive de tranchée, auquel s'ajoutent les frais de voirie (sur le territoire de la Ville du Havre) et 400 € HT au titre de frais d'étude et de surveillance.				
Tous diamètres	301	Neutralisation d'un branchement	facturation au coût réel, y compris la réfection définitive de tranchée, auquel s'ajoutent les frais de voirie (sur le territoire de la Ville du Havre) et 400 € HT au titre de frais d'étude et de surveillance.				
Tous diamètres	302	Modification de branchement (unitaire ou séparatif)	facturation au coût réel, y compris la réfection définitive de tranchée, auquel s'ajoutent les frais de voirie (sur le territoire de la Ville du Havre) et 400 € HT au titre de frais d'étude et de surveillance.				

Tous diamètres	400	Création d'un branchement unitaire ou séparatif, quel que soit son diamètre, présentant des contraintes techniques particulières (nécessité d'un fonçage, franchissement d'une rivière, d'une route avec des contraintes de circulation particulière, revêtement de surface particulier tel que chaussée lourde ou dallage, profondeur du réseau public supérieure à 3 mètres au fond de tranchée...)	facturation au coût réel, y compris la réfection définitive de tranchée, auquel s'ajoutent les frais de voirie (sur le territoire de la Ville du Havre) et 400 € HT au titre de frais d'étude et de surveillance.				
Tous diamètres	500	Frais de voirie (sur le territoire de la Ville du Havre)	application des tarifs de réfection de tranchée de la Ville du Havre				
Tous diamètres	600	Réalisation d'un contrôle de conformité des installations d'assainissement	191,75	€ ttc	191,75	€ ttc	0,00%

Il convient d'ajouter au prix de vente du mètre cube d'eau figurant sur ces tarifs les éléments suivants :

La taxe sur la valeur ajoutée  
La redevance de prélèvement pour l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) + tva

Tarif HT 2018		Tarif HT 2019	
0,11	€	0,11	€

La redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique pour l'AESN + tva  
La redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour l'AESN + tva

Il faut également ajouter à la redevance d'assainissement la taxe sur la valeur ajoutée, à l'exception des prestations effectuées sur les territoires exploités en régie, c'est à dire les communes de Gainneville, Le Havre, Rogerville, Saint Martin du Manoir, Gonfreville, Harfleur, Sainte Adresse leurs redevances étant adoptées TTC.

### Imputations budgétaires Exercice 2019

#### Budget annexe 02 : Eau Potable

Nature 70111.1 : Produits de la vente de l'eau potable  
Nature 7068 : Prestations de services  
Nature 7083 : Locations diverses  
Nature 7097 : Rabais Remises Ristournes sur ventes de marchandises

#### Budget annexe 01 : Assainissement

Nature 70611 : Redevance d'assainissement  
Nature 70611.1 : Redevance d'assainissement - déversement  
Nature 7062.3 : Contrôle Installation Neuve  
Nature 7062.4 : Redevance Périodique  
Nature 7062.5 : Contrôle Conformité Vente  
Nature 7068.11 : Prestations de services

*Vote : adoptée à l'unanimité*

*Pour : 66, Contre : , Abstentions : , Ne prennent pas part au vote :*